



ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU LUNDI 28 FÉVRIER 2022
Siège social de la RAIM
4445, Côte de Terrebonne à Terrebonne
La séance se tiendra à huis clos et par visioconférence

M.	Benoit Ladouceur	Ville de Terrebonne	Président
M.	Eugène Jolicoeur	Ville de Mascouche	Vice-président
M.	Daniel Aucoin	Ville de Terrebonne	Membre
Mme	Lise Gagnon	Ville de Mascouche	Membre
Mme	Patricia Lebel	Ville de Mascouche	Substitut

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 janvier 2022;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Autorisation d'un emprunt temporaire – Règlement 122;
6. Adoption de soumission RAETM-2022-002 – Services professionnels – Entente cadre en ingénierie;
7. Travaux supplémentaires – Automatisation D2E inc. – Mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôle de l'usine d'épuration et des stations de pompage (RAETM-2021-003);
8. Affaires nouvelles;
9. Correspondances :
 - Ville de Mascouche – Résolution 220131-25 – Adoption des prévisions budgétaires 2022 et du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2022, 2023 et 2024 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche et autorisation du paiement de la quote-part;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 63-02-2022 – Adoption du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2022, 2023 et 2024 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche;
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Approbation du règlement numéro 122 de la RAETM;
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Approbation du règlement numéro 123 de la RAETM;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.



Chantal Marceau
Secrétaire-trésorière